



Demande de branchement au réseau d'eau potable

Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour

Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
Bâtiment MOUNIER - 147 boulevard du Mercantour
CS 23182 - 06204 NICE CEDEX 3
04 89 08 96 85 – regie.eau@smiage.fr

La mise en service de l'abonnement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète du branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation. Les frais de gestion s'élèvent à 205 € TTC (ou 10% si le montant travaux > 2000 € HT) et la souscription d'un contrat sera facturée 29 € TTC.

Pour toute souscription/résiliation de contrat, l'abonné devra contacter la REAAM afin de procéder à l'ouverture ou fermeture du compteur et d'en assurer son enregistrement. Tout manquement à cette démarche rendrait l'abonné responsable des consommations et des frais qui pourraient résulter de la non intervention du service.

DOCUMENT À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ

Tous les champs requis sont obligatoires

• Je soussigné(e),

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Monsieur ou Madame

Nom _____ Prénom _____

Rue _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone _____ Email _____

Agissant en qualité de : (cocher la ou les cases utiles)

☐ Propriétaire ☐ Copropriété ☐ Maison particulière

☐ Syndic - gérant : nom _____

☐ Locataire ☐ Autre à préciser : _____

☐ Tutelle : nom _____

☐ SIRET : _____

• Mon adresse pour l'exécution des travaux :

N° PARCELLE(S) :

Rue _____

Code postal _____ Commune _____

• **Nature de l'immeuble :**

☐ Maison individuelle	☐ Construction ancienne	☐ N° de DP : _____
☐ Maison jumelée	☐ Construction neuve	☐ N° de PA : _____
☐ Immeuble collectif	☐ Lotissement	☐ N° du PC : _____
☐ Transformation d'une annexe		

• **Type d'usage :**

Eaux à usage domestique	☐	Eaux à usage industriel	OUI ☐ NON ☐
Eaux à usage agricole	☐	Propriété bâtie	OUI ☐ NON ☐

Eaux à usage industriel ou agricole : préciser le besoin journalier en m³ : _____

L'utilisateur s'engage sur l'honneur à informer la REAAM de toute évolution éventuelle de son besoin en eau nécessitant une modification des caractéristiques de son branchement dont les frais, après validation des travaux par la régie, seraient à la charge exclusive de l'abonné.

Documents obligatoires à transmettre à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour :

- Le plan de situation cadastrale
- Tout document justifiant la surface plancher du bien à raccorder
- Le plan de masse comportant les ouvrages et les canalisations d'alimentation en eau potable et l'emplacement souhaité du ou des branchements, le cas échéant
- En cas d'usage agricole, industriel ou ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces justificatives nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage et le débit souhaité (en m³/h),
- En cas d'usage agricole, fournir l'attestation d'affiliation à la MSA de l'année en cours.

Fait à _____, le _____

Signature _____

Conformément aux lois « informatique et libertés » et « RGPD » : la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) traite les données recueillies pour l'enregistrement et la gestion administrative des contrats d'eau et d'assainissement collectif de ses abonnés. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous aux règlements de service de la REAAM que vous trouverez sur le site www.smiage.fr/la-regie-de-leau.